

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 MARS 2023 À 16 H 00

Rapport N° 55

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE
L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU PUY-DE-DÔME

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le dix mars, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Marion CANALES pouvoir à Olivier BIANCHI, Magali GALLAIS pouvoir à Samir EL BAKKALI, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Alexis BLONDEAU pouvoir à Fatima BISMIR, Diego LANDIVAR pouvoir à Marianne MAXIMI, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Odile VIGNAL

M. DUBREUIL arrive pendant l'intervention de M. le Maire sur la Capitale Européenne de la Culture.

Arrivées de M. BRENAS, M. GODARD (fin du pouvoir à Mme FERREIRA de SOUSA) et Mme BERNARD (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL) pendant le diaporama de la question 2. Arrivée de Mme JOSEPH pendant le débat de la question 2 (fin du pouvoir à M. PEYRE). Arrivée de Mme BISMIR avant le vote de la question 3 (pouvoir de M. BLONDEAU). Départ de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 4 (pouvoir à M. le Maire). Départs de M. LANDIVAR (pouvoir à Mme MAXIMI) et Mme GALLAIS (pouvoir à M. EL BAKKALI) pendant le débat de la question n°9bis. Arrivée de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 10 (fin du pouvoir à M. le Maire). Départ de Mme CANALES avant le vote de la question 54 (pouvoir à M. le Maire).

M. FAIDY demande une suspension de séance que M. le Maire accorde. Départ de M. ADENOT pendant la suspension de séance. Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance.

Rapport N° 55
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE
L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU PUY-DE-DÔME

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Puy-De-Dôme a pour but de conduire des actions en faveur des enfants et des familles notamment dans les domaines suivants :

- santé, social et médico-social : gestion d'un Institut Médico-Educatif, de deux Services d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile, et d'un Centre d'Information Surdit   pr  sent    la MDPH.

-   ducation et social : gestion du Service d'Assistance P  dagogique    Domicile, de l'  cole itin  rante pour les enfants de voyageurs, ainsi que l'intervention d'une m  diatrice sociale dans les 4 quartiers nord de la Ville.

-   ducation vacances, loisirs, et culture : gestion d'un service Vacances qui propose pour tous les enfants des s  jours en Centres de Vacances, d'un service classes de d  couvertes    destination des   coles (gr  ce au r  seau PEP). L'association intervient aussi dans le cadre de l'action Cap D  couverte sur le quartier des Vergnes.

Par ailleurs, ses engagements sur le terrain en faveur des enfants et des familles ont permis de nouer un v  ritable partenariat avec la Ville de Clermont Ferrand, notamment dans le cadre de l'  laboration et du suivi du projet   ducatif de la Ville.

L'association sollicite annuellement de la part de la Ville, une subvention de fonctionnement.

Le montant de la subvention souhait  e pour 2023 est de 7 500   .

La subvention accord  e pour 2022   tait de 5 000   .

La subvention propos  e pour 2023 est de 5 000   .

Ligne budg  taire : Chapitre 65 – Fonction 422 – Nature 6574 – Service 101 – SDG 535

Le Conseil municipal, apr  s en avoir d  lib  r  , d  cide    l'unanimit   :

D'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 5 000       l'association.

TOTAL VOTANTS :	53	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	1 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	53	=	Pour : 53	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prend pas part au vote de la question 55 : Cécile AUDET.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

